

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DEVE 171** Communication sur la convention d'occupation du domaine public avec l'association « le lien des lilas » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Serge Gainsbourg (19<sup>e</sup>).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 26 novembre 2019, autorisant le Maire du 19<sup>e</sup> à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, au sein du jardin Serge Gainsbourg (19<sup>e</sup>) avec l'association « le lien des lilas » ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Il est pris acte de la communication de la Maire de Paris relative à la délibération du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « le lien des lilas » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**